VILLERS SUR MER

Département du Calvados

MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER
7 Rue du Général de Gaulle
14640 Villers-sur-Mer

Standard : 02 31 14 65 00
Télécopie : 02 31 87 12 25
Mail : mairie@villers.fr

www.villers-sur-mer.fr

# ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de VILLERS SUR MER

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1ère classe**

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|---|---|---|
| BELLIERE Christophe | Adjoint technique principal 2ème classe | 01/04/2025 |
| GREGOIRE Marie-Laure | Adjoint technique principal 2ème classe | 01/04/2025 |
| LE COURT Christelle | Adjoint technique principal 2ème classe | 01/04/2025 |
| LE COURT Katy | Adjoint technique principal 2ème classe | 01/04/2025 |
| LINE Maxime | Adjoint technique principal 2ème classe | 01/04/2025 |
| TARGAT Christine | Adjoint technique principal 2ème classe | 01/04/2025 |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 31 mars 2025

Le Maire

Chhun-na LENGLART

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le :

Signature de l'agent :

VILLERS SUR MER

Département du Calvados

**MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER**
7 Rue du Général de Gaulle
14640 Villers-sur-Mer

Standard : 02 31 14 65 00
Télécopie : 02 31 87 12 25
Mail : mairie@villers.fr

www.villers-sur-mer.fr

# ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de VILLERS SUR MER

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2ème classe**

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|---|---|---|
| XAVIER Emilie | Adjoint technique | 01/04/2025 |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 31 mars 2025

Le Maire

Chhun-na LENGLART

MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER
CALVADOS 14640

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Notifié le :
Signature de l'agent :

VILLERS SUR MER

Département du Calvados

**MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER**
7 Rue du Général de Gaulle
14640 Villers-sur-Mer

Standard : 02 31 14 65 00
Télécopie : 02 31 87 12 25
Mail : mairie@villers.fr

www.villers-sur-mer.fr

# ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de VILLERS SUR MER

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°2 du 02-09-2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 3 octobre 2023,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2ème classe**

| Nom / Prénom | Grade actuel | Date d'effet de la nomination |
|---|---|---|
| CHENEAU Isabelle | Rédacteur | 01/05/2025 |

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à VILLERS SUR MER, le 31 mars 2025

Le Maire

Chhun-na LENGLART

MAIRIE DE VILLERS-SUR-MER
CALVADOS 14640

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr
Notifié le :
Signature de l'agent :